



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 05 décembre 2022

Président : Monsieur REBSAMEN
Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 29 novembre 2022

Nombre de membres du Conseil municipal : 59 Nombre de présents participant au vote : 53
Nombre de membres en exercice : 59 Nombre de procurations : 5

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur Philippe LEMANCEAU
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Joël MEKHANTAR	Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Denis HAMEAU	Madame Laurence GERBET
Madame Christine MARTIN	Madame Océane CHARRET- GODARD	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Marie-Odile CHOLLET	Monsieur Bruno DAVID
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Jean-Paul DURAND	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Massar N'DIAYE	Madame Catherine HERVIEU
Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM	Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Patrice CHATEAU
Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Vincent TESTORI	Madame Stéphanie MODDE
Madame Dominique MARTIN- GENDRE	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Bassir AMIRI	Monsieur Fabien ROBERT
Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Mélanie BALSON	Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Marien LOVICHI	Madame Catherine DU TERTRE	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Madame Kildine BATAILLE	Madame Nora EL MESDADI	Madame Elizabeth REVEL
Madame Delphine BLAYA	Madame Danielle JUBAN	Monsieur Philippe THIRION
Monsieur Christophe AVENA	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	

Membres absents :

Madame Claire VUILLEMIN	Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Madame Stéphanie VACHEROT pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
	Monsieur David HAEGY pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Céline RENAUD pouvoir à Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
	Madame Caroline JACQUEMARD pouvoir à Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE

OBJET : FINANCES

Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin de Dijon - Création d'un fonds de dotation visant à récolter du mécénat pour les actions d'intérêt général du Pôle Culturel

Cadre général

L'exploitation du Pôle Culturel de la Cité de la Gastronomie est prise en charge par la Ville de Dijon. Celle-ci finance dans ce cadre la création annuelle d'expositions temporaires, mais aussi un ensemble d'animations saisonnières (ateliers enfants et adultes, conférences, concerts...), le renouvellement de certaines parties des salles d'expositions permanentes et la mise en place d'actions éducatives en lien avec le bien manger et la santé.

Pour appuyer le financement de ces actions, la Ville de Dijon souhaite créer avec un groupe d'acteurs privés, un fonds de dotation qui permettra de mobiliser du mécénat financier, de matériel ou de compétences, pour la mise en œuvre d'actions d'intérêt général telles que décrites précisément dans le Code Général des Impôts.

Le fonds de dotation : un outil au service de cette stratégie de mécénat

Ce fonds est un organisme de droit privé dont les statuts sont déposés à la Préfecture et qui soutient des actions d'intérêt général menées notamment par la Ville de Dijon ; il est créé pour une durée indéterminée (projet de statuts en annexe).

La création de cet outil permet de dissocier clairement pour les mécènes ce qui est financé au titre de ce fonds et le budget général de la Ville, et de formaliser précisément la gouvernance de ce fonds et l'affectation des dons qui lui seront faits.

Le capital « fondateur » de 15 000 euros minimum ne peut pas être apporté par la Ville. Il doit impérativement l'être par un membre fondateur privé.

L'objet du fonds doit être décrit précisément pour s'inscrire dans le cadre légal permettant aux mécènes de bénéficier d'une exonération fiscale pour leur donation. Pour sécuriser cet aspect essentiel dans l'engagement des mécènes, une demande de rescrit fiscal est déposée auprès de la DR-FIP.

C'est en disposant de ce rescrit et en ayant défini précisément les actions qu'il entend soutenir que le fonds pourra organiser la prospection de mécènes.

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre

- Délibération du Conseil Municipal de décembre 2022 autorisant la VILLE à être membre fondateur de ce fonds et Monsieur le Maire à réaliser tous les actes y afférent (dont se porter candidat au bureau et à la Présidence ou la Vice-Présidence de ce fonds)

- Mobilisation de membres fondateurs privés et validation de leur mise en capital de départ : fin janvier 2023

- En parallèle :

Préparation de supports de présentation de l'objet du fonds pour la prospection de mécènes (plaque synthétique)
Sollicitation des membres du bureau envisagés

- Dépôt de la demande de rescrit avec les membres fondateurs : fin janvier 2023

- Dépôt des statuts du fonds en Préfecture : fin janvier 2023

- Prospection et engagement formel de soutien de premiers grands mécènes : Lancement officiel du fonds en Mars 2023 et réalisation des démarches administratives et bancaires

Choix du bureau

Constitution d'un Comité d'Engagement restreint qui examinera les demandes de financement

Conseil d'Administration du fonds

Structuration administrative et financière du fonds et validation d'une stratégie de prospection de mécènes par les membres du bureau du Fonds.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d' autoriser** Monsieur Le Maire à engager la Ville de Dijon comme membre fondateur de ce fonds, sans apport financier de la Ville comme le précise la loi,

- **d'autoriser** Monsieur Le Maire à être membre du bureau de ce fonds et à en prendre la Présidence le cas échéant,

- **d'autoriser** Monsieur Le Maire à signer tout acte en relation avec les engagements ci-dessus.

SCRUTIN POUR : 58

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 5 PROCURATION(S)

La secrétaire,
Madame MONTEIRO

Le Maire,
Monsieur REBSAMEN